



DETAIL DES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET SANCTION DE LA FORMATION 2021/2022

Préformation :

Évaluation pratique du stagiaire sur une séance d'une heure, comprise dans le programme de formation. Il doit être capable de :

- Nommer et effectuer les étirements de Mako-ho.
- Reproduire une séquence des quatre enchaînements de base en utilisant et expliquant les trois règles de base du Shiatsu.
- Expliquer les notions de base de la philosophie orientale et de l'énergétique orientale traditionnelle.
- Citer les contre-indications au Shiatsu

L'examen théorique se passe à l'oral, pendant l'examen pratique. Une grille d'évaluation est remplie par le formateur qui note les acquis et les points à améliorer. Retour au stagiaire à la fin de la séance.

1^{ère} Année :

Dates 2021 : Samedi 25 septembre 2021

• Examen pratique, en plus des heures de formation : ½ heure, sur un autre stagiaire.

- Localisation d'un trajet de méridien en utilisant les repères anatomiques. Mise en application des étirements et mobilisations pour le méridien concerné.

Une grille d'évaluation est remplie par le formateur qui note les acquis et les points à améliorer. Retour au stagiaire à la fin de la séance.

• Examen théorique, en plus des heures de formation : 2 heures, à l'écrit.

- Décrire les fonctions organiques et énergétiques de vie des méridiens et leurs relations aux cinq éléments.
- Citer les grands principes taoïstes en les expliquant et les interprétant.

La copie est corrigée et notée par le formateur et rendue au stagiaire dans les quinze jours avec appréciations et conseils.

2^{ème} Année :

Dates 2021 : Dimanche 26 septembre 2021

• Examen pratique, en plus des heures de formation : ½ heure, sur le formateur.

- Localiser les trajets des méridiens et utiliser les tsubos
- Percevoir le Ki et sa circulation
- Mobiliser une articulation en lien avec les lieux de passage des méridiens
- Utiliser le bilan énergétique des méridiens
- Repérer les perturbations du Ki et adapter l'équilibre en fonction de celles-ci

• Examen théorique, en plus des heures de formation: 2 heures, à l'écrit.

- Décrire certains points-clés (tsubos) et leurs propriétés
- Décrire et expliquer le bilan énergétique des huit ramifications
- Citer des textes anciens sur les fonctions des méridiens

La copie est corrigée et notée par le formateur et rendue au stagiaire dans les quinze jours avec appréciations et conseils.

3^{ème} Année :

Dates 2021 :

Théorie : Samedi 06 novembre 2021

Pratique : Du jeudi 02 décembre 2021 au lundi 06 décembre 2021

• Examen théorique, en plus des heures de formation : 3 heures, à l'écrit.

- Restituer par cœur les textes anciens et commentaires de SASAKI vus lors du cours intensif
- Expliquer 8 à 10 notions théoriques étudiées lors des précédentes années de formation (yin/yang, les 5 éléments, les fonctions organiques, les 4 Shin et les 8 ramifications, le chapitre 8 et 5 du Su Wen le ressenti.....)

La copie est corrigée et notée par le formateur et rendue au stagiaire quinze jours après l'examen pratique avec appréciations et conseils. Une note de 64/100 est requise, avec une limite de 61 points pour un rattrapage. L'examen théorique doit être repassé sur une session ultérieure pour toute note inférieure ou égale à 60/100.

• Examen pratique en plus des heures de formation : 2 heures, sur 3 formateurs dont SASAKI SENSEI.

- Reproduire une séquence des quatre enchaînements de base (Katas)
- Traduire et intégrer ses propres connaissances et acquis théoriques dans la pratique.
- Établir un bilan énergétique en mettant en œuvre tous les éléments nécessaires : Setsushin du dos et du hara
- Localisation et traitement des méridiens
- Utiliser les mobilisations de base liées aux katas et des mobilisations complexes liées aux mouvements articulaires et aux méridiens
- Établir un rapport sur le shiatsu effectué et en communiquer le contenu de manière efficace et concise.

Une grille d'évaluation est remplie par les formateurs qui notent les acquis et les points à améliorer. Les résultats sont généralement envoyés avant la fin de l'année avec des commentaires sur le déroulement.

Ces commentaires ont pour but d'ouvrir les perspectives de progression pour la pratique de praticien en shiatsu du stagiaire et de mettre en lumière les qualités à développer et les imperfections à gommer. Réussis, ces examens donnent droit au diplôme européen Iokai Shiatsu.

Sanction de la formation : Obtention de la certification SPS de spécialiste en Shiatsu (valable pour les élèves inscrits avant juillet 2020)

Dates 2022 :

Epreuve pratique : Vendredi 07 janvier 2022

Dépôt du mémoire : avant le lundi 14 février 2022

Epreuve théorique : Vendredi 15 avril 2022

Pour se présenter à l'examen professionnel, l'étudiant devra avoir poursuivi avec assiduité tout le cursus de formation de son centre de formation, avoir validé les examens intermédiaires organisés par celui-ci et les modules complémentaires.

L'examen final se présente en deux parties :

1- Epreuve pratique, en plus des heures de formation : 1 heure

Il s'agit de réaliser une pratique de 30mn adaptée au Jusha (1 membre du jury) sous le regard de l'observateur (le second membre du jury).

Cet examen se déroule obligatoirement au moins 2 mois avant la soutenance et est organisé par l'école régionale.

- Présentation du stagiaire (5 minutes)
- Bilan énergétique du receveur (5 minutes)
- Pratique (30 minutes) :
Évaluation des compétences comportementales et techniques
- Bilan de fin de séance (5 minutes)

Les examinateurs remplissent la grille d'épreuve pratique et débriefent durant 10 minutes avant de donner chacun leur note. Les résultats sont généralement communiqués au candidat en fin de journée

2- Soutenance d'un rapport professionnel devant un jury, en plus des heures de formation, au moins 2 mois après l'épreuve pratique (en général au mois d'avril) : 1h

Il faut

- Obtenir la pratique pour passer la soutenance.
- Fournir à nouveau le bulletin N°3 du casier judiciaire de moins de 3 mois

Il est recommandé à l'apprenant de noter sur un journal d'itinérance personnel (sorte de journal intime) son vécu sur les différents aspects de son apprentissage. C'est grâce à ce journal d'itinérance qu'il pourra, par la suite, rédiger son journal élaboré, c'est à dire son rapport professionnel.

Ce rapport doit s'articuler comme suit :

1. Une Présentation,
2. Le vécu de la formation
3. 2 études de cas développées et incluses dans le rapport et qui devront être soutenues devant le jury.
4. Description du projet professionnel
5. En annexe, 8 études de cas (au mois 3 séances pour chaque) sur lesquelles l'étudiant ne sera pas interrogé.

Le rapport professionnel définitif doit être envoyé par le centre de formation par mail en PDF au responsable de la Commission pédagogique 2 mois avant la date de la Soutenance

La soutenance, déroulement :

1. Présentation du candidat (15 minutes)
2. Questions du jury (25 minutes)

Les examinateurs remplissent la grille d'épreuve soutenance pendant l'entretien.

Pour l'obtention du titre, ils prennent en compte les compétences théoriques et la cohérence du projet professionnel.

Le stagiaire est informé de son résultat à l'examen dans la semaine qui suit l'épreuve.

Compléments à fournir pour l'obtention du titre :

- Note supérieure à 12/20 au module d'anatomie/physiologie (60h) dispensé par l'organisme de formation IFDAS en e.learning

Les personnes issues du milieu médical ou paramédical sont dispensées de la formation.

- Présentation du PSC1 (brevet de secourisme de niveau 1) de moins de 3 ans

- Justifier avoir reçu 6 shiatsu par 3 spécialistes en shiatsu différents, membres du Syndicat Professionnel de Shiatsu.